**Récapitulatif pour analyse des résultats :**

Critères de « troubles du sommeil » :

* Délai d’endormissement de plus de 30 minutes (critère 1)
* Durée de sommeil insuffisante pour âge (en rouge) (critère 2):

<1 an : 12h à 16h

1an à 2 ans révolus : 11h à 14h

3 ans à 5 ans révolus : 10h à 13h

6 ans à 11 ans révolus : 9h à 12h

Au moins 12ans jusqu’à 18 ans : 8h à 10h

* Réveil nocturne : au moins 1 réveil nocturne > 1 fois par semaine (soit au moins deux fois par semaine) (critère 3)

>> Entité « trouble du sommeil » remplie si (critère 1) OU (critère 2) OU (critère 3)

>> On aimerait voir si les trois critères sont parfois remplis (critère 1) + (critère 2) + (critère 3) ?

>> Voir si association entre certains critères (critère 1) + (critère2) OU (critère 1) + (critère 3)

OU (critère 2) + (critère 3) ?

>> Voir si les parents ont conscience des difficultés d’endormissement de leur enfant : association « réponse oui » à la question « votre enfant a-t-il des difficultés à s’endormir » ET (critère 1) délai d’endormissement > 30 minutes ?

>> Répercussion des troubles du sommeil rapportés sur le quotidien : association (critère 1) OU (critère 2) OU (critère 3) avec réponse « oui » soit à la question « trouble de concentration » OU « somnolence ».